

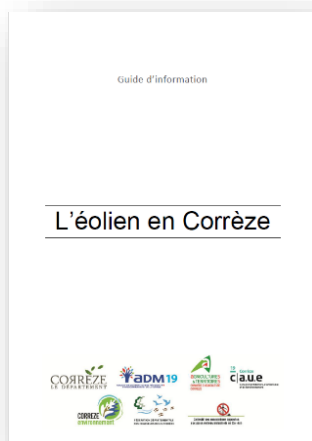
Bulletin d'information de l'association Agir pour le Plateau des Etangs : Spécial Guide éolien - avril 2019

Bonjour à toutes et à tous,

Ce bulletin d'information est spécialement consacré au Guide de l'éolien en Corrèze. La parution officielle de ce document marque l'aboutissement d'une action initiée par l'association depuis 2015. Rappelons que ce guide est la synthèse (en 5 pages) d'un document élaboré en 2018 par un groupe de travail composé d'associations et d'institutionnels.

Guide d'information « L'éolien en Corrèze »

Le 3 avril 2019, les partenaires du groupe de réflexion sur l'éolien en Corrèze ont présenté aux médias (presse, radios, télévision) la synthèse de leurs travaux réalisés en 2018 et parue dans un guide d'information intitulé « L'éolien en Corrèze ». Cette synthèse a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Départemental de la Corrèze le 28 novembre 2018.



Ce guide qui aborde de nombreux aspects de l'industrie éolienne n'est ni un procès d'intention contre l'éolien, ni un plaidoyer pour l'éolien, mais une série de recommandations qui portent principalement sur : l'information, la concertation avec la population (dès la proposition de projet), les règles éthiques des promoteurs et des collectivités, la nécessité d'objectiver la pertinence et les impacts des projets et les conditions générales d'implantation.

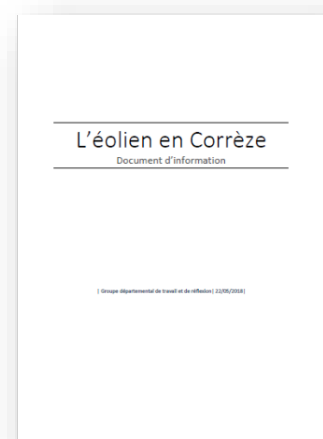
Ce guide invite les élus et les citoyens à dépasser les intérêts financiers privés et publics communaux. Il pose la question des impacts pour les populations, l'environnement, la vie locale et son développement.

Le 17 avril 2019, ce guide a été diffusé par l'Association des Maires de la Corrèze (ADM19), aux 280 communes et 9 intercommunalités de la Corrèze.

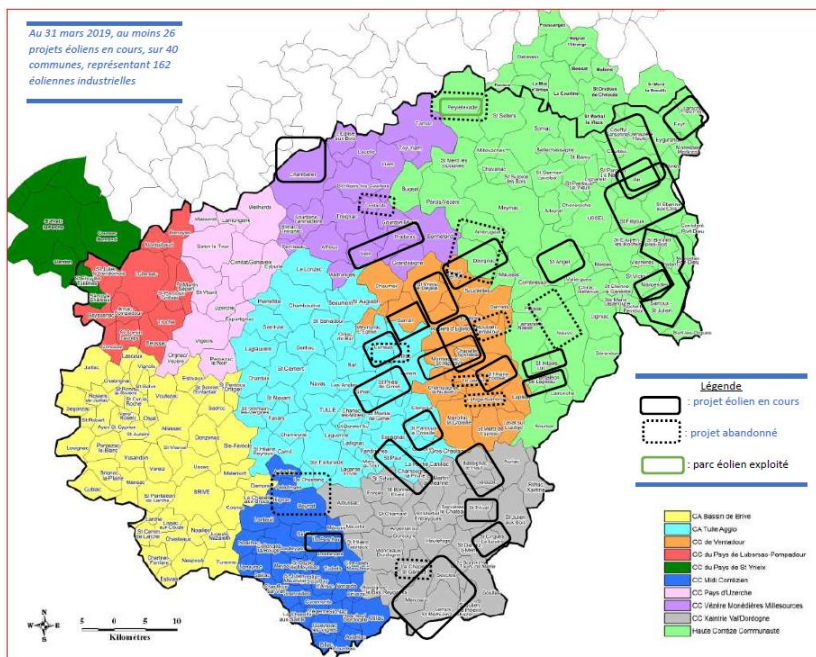
Document d'information « L'éolien en Corrèze »

Le compte rendu des travaux du groupe départemental de travail sur l'éolien en Corrèze réuni dans sa dernière séance le 22 mai 2018 est un document de constats et d'analyses conduisant à des recommandations (qui compte 28 pages dont annexes).

Ce document basé sur une réflexion argumentée, partagée et cohérente, comporte de nombreux points pas ou peu abordés par les promoteurs ; il vise à fournir une information préalable à la prise de décision par une municipalité concernant les projets éoliens envisagés dans le territoire corrézien. Ce document est destiné en priorité aux élus, mais il s'adresse également à l'ensemble de la population.



Multiplication incessante des projets éoliens en Corrèze



Au 31 mars 2019, sans prétendre à l'exhaustivité, l'association Agir pour le Plateau des Étangs recensait 26 projets en cours dans 40 communes corréziennes soit au moins 162 éoliennes géantes en cours d'études (à comparer à 150 fin juin 2018 et à 101 fin juin 2017) ; voir carte ci-contre.

Depuis le 31 mars, deux nouveaux projets ont été identifiés (Bugeat et Eyrein) portant à plus de 170 le nombre d'éoliennes industrielles à l'étude en Corrèze.

En conclusion

Dans un territoire faiblement et irrégulièrement venté, les aérogénérateurs envisagés atteignent des hauteurs de plus en plus gigantesques (autrefois 180 m de haut et maintenant 240 m). En Corrèze comme ailleurs, ces projets dépassent largement le cadre de la commune d'implantation. L'autorisation de construire et d'exploiter ces installations dépend du préfet et non du maire.

Ainsi, lorsque la commune d'implantation est sollicitée pour se prononcer, il ne s'agit pas de décider d'une simple étude de faisabilité locale mais de l'opportunité d'un projet éolien dans le département. Dans son Contrat de Transition Ecologique (CTE), le Département promeut d'autres énergies renouvelables mais l'éolien industriel n'est clairement pas dans les objectifs du CTE du département.

Vu la multiplication continue des projets éoliens industriels opérée avec grande discrétion depuis quelques années, le guide d'information constitue en fait un document d'alerte à l'attention des élus et des citoyens. Pour aller plus loin, le document d'information, qui constitue le socle du guide, développe les observations et l'argumentation ayant conduit aux recommandations.

Le Guide d'information « L'éolien en Corrèze » et le document d'information « L'éolien en Corrèze » sont annexés à ce bulletin ou téléchargeables depuis le site internet de l'association <https://www.eolien-en-correze.fr/>

Bien cordialement,
Les membres du bureau de l'association,



La Corrèze Protégeons son patrimoine

https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=0dVJzA-vv1M

Agir pour le Plateau des Etangs - Coudert - 19320 Clergoux - Association loi de 1901 d'intérêt général

<https://www.eolien-en-correze.fr/> - agirpourleplateaudestangs@orange.fr - 06 84 62 72 51